



Delai de livraison dépassé

Par **coco**, le **31/01/2012** à **11:32**

Bonjour,
j'ai passé commande d'un réfrigérateur sur internet le 15 decembre 2011. J'ai choisi le mode de livraison le plus cher parce qu'il garantissait un délai de 10 ouvrables pour etre livré.

les conditions de vente stipule toutefois, je cite: "Les délais de livraison ne pourront pas excéder 30 jours ouvrés après la date de validation du paiement par le client."

le paiement a été validé le 20 décembre et à ce jour les 30 jours sont dépassés.
j'ai téléphoné au service client pour savoir ou en était le colis, ni le transporteur, ni le site vendeur ne le savaient.
Sachant cela j'ai demandé le remboursement de la commande.

Mais dans la même journée, le colis a été retrouvé et livrable le jeudi 2 février.

J'ai payé 100 euros de livraison pour un service rapide qui n'a pas été honoré.
le site veut me rembourser le prix du produit mais pas les frais de retour.

est ce que j'ai un recours?

merci